

Assurance conducteur «AURIGA»



Quelles sont les personnes assurées ?

Vous ainsi que toutes les personnes vivant habituellement à votre foyer, en tant que :

- **conducteur** d'une **voiture** ou d'une **camionnette**, responsable ou non de l'accident ;
- **passager** d'une **voiture** ou d'une **camionnette**, responsable de l'accident.

Quels sont les risques assurés ?

Qu'il s'agisse d'une collision avec un ou plusieurs véhicules, d'une sortie de route, d'un heurt avec un arbre, un poteau, ... Que vous soyez en droit ou en tort, vous êtes toujours protégé des **conséquences financières d'un accident de la circulation** au cours duquel vous subissez des lésions corporelles ...

Même lorsque le tiers responsable n'est pas assuré, qu'il n'a pas pu être identifié ou qu'il a pris la fuite, vous bénéficiez des garanties de l'assurance conducteur AURIGA.

Quelles sont les garanties offertes ?

1. En cas de **décès**, un capital de 15.000,00 € est versé.
2. En cas de **d'invalidité permanente**, un capital de 30.000,00 € est versé. Cette indemnisation progresse plus vite que le pourcentage reconnu par les médecins ainsi :
 - une invalidité de 15 % vous donne droit à une indemnité de 4.500,00 €
 - une invalidité de 55 % vous donne droit à une indemnité de 27.000,00 €
 - une invalidité de 100 % vous donne droit à une indemnité de 67.500,00 €
3. Vous êtes remboursé pour les **frais médicaux, hospitaliers, de traitement et d'ambulance**, au-delà de l'intervention de la mutuelle à **concurrence de 4.500,00 € au lieu de 1.500,00 €**.
4. Si vous deviez être hospitalisé, vous percevez une **indemnité forfaitaire** de 15,00 € **par jour d'hospitalisation** (dès le premier jour) qui s'ajoute à l'indemnisation de votre mutuelle.
5. Si **l'accident a lieu à l'étranger**, vous bénéficiez d'une intervention à concurrence de 743,68 € pour :
 - les frais de rapatriement si vous êtes blessé
 - les frais de transport d'un proche (aller/retour) dans le cas où vous êtes blessé et ne pouvez pas être transporté
 - les frais de transport pour votre retour dans le cas où vous n'êtes pas blessé mais que votre véhicule est hors d'usage
6. Vous bénéficiez d'un remboursement pour **dommages aux vêtements ou aux bagages personnels** à concurrence de 1.735,25 €.
7. Si votre animal domestique est lui aussi blessé dans l'accident, nous intervenons dans les frais de vétérinaire à concurrence de 247,89 €.

5 bonnes raisons de souscrire le contrat d'assurance conducteur AURIGA

- 1 Vous et les membres de votre ménage êtes protégés par **un seul contrat** quel que soit le responsable de l'accident ou le propriétaire du véhicule.
- 2 Vous êtes couvert par des **capitaux importants** pour une prime annuelle modique.
- 3 Cette assurance est le **complément idéal** de l'assurance automobile obligatoire.
- 4 Vous pouvez résilier votre contrat **chaque année**.
- 5 Le contrat est **simple à souscrire**, il vous suffit de compléter le virement bancaire joint à ce courrier.

Que coûte cette assurance ?

49,30 € par an (toutes taxes comprises).



déployez vos ailes